



**MOINS DE PROSPECTUS DANS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES, C'EST POSSIBLE !**

**DITES STOP À LA PUB GRÂCE À L'AUTOCOLLANT STOP-PUB**



## LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans l'Agglo, nous recevons chaque année près de **48 kg de publicités non adressées par famille**. C'est beaucoup ! Surtout quand on considère que vous n'avez pas demandé ces envois et que vous n'en voulez peut-être pas.

**L'Agglo et les communes participant à l'opération STOP-PUB vous proposent d'afficher votre souhait de ne plus recevoir ces publicités par le biais de l'autocollant STOP-PUB.**

## POUR QUI ?

Le STOP-PUB s'adresse à tous **ceux (habitants, associations, professionnels) qui ne souhaitent pas recevoir de prospectus publicitaires non adressés dans leur boîte aux lettres mais qui souhaitent recevoir l'information des collectivités** (journaux et lettres de votre commune, Agglo, Département, Région).

## POURQUOI ?

Afficher un STOP PUB, quand on ne lit pas la publicité, permet à la fois d'afficher un **choix citoyen** et d'agir pour **réduire les gaspillages**. Déjà 13% des habitants l'ont adopté dans l'Agglo. En choisissant d'apposer une autocollant **vous participez à la sensibilisation des émetteurs et des distributeurs de publicités sur l'impact écologique, sur les coûts humains et financiers de ces distributions à perte.**

## COMMENT ?

Vous trouverez les **autocollants stop-pub** auprès des **mairies participantes** (*demandez-le aux agents d'accueil*) et auprès de **l'Agglo** (*5 place du 6 juin 1944- 45000 Orléans & Direction de la gestion des déchets - 33 rue Hatton- 45000 Orléans*)

Vous pouvez aussi le demander par mail à :  
**[qualitedechets@agglo-orleans.fr](mailto:qualitedechets@agglo-orleans.fr)**

**N'HÉSITEZ PAS À EN PARLER AUTOUR DE VOUS.**

## EN CAS DE NON RESPECT

**Les diffuseurs de publicités non adressées sont tenus de respecter les autocollants stop-pub apposés sur les boîtes aux lettres.**

Si vous constatiez après avoir collé votre autocollant que :

- vous continuez à recevoir des publicités non adressées
- votre stop-pub a été arraché, dégradé
- que vous ne recevez plus les lettres et magazines des collectivités
- que les publicités non distribuées sont déposées en grand nombre à votre porte ou dans votre immeuble.

Appelez-nous au **02 38 56 90 00**, nous en ferons part aux distributeurs et aux diffuseurs.

## SI JE VEUX AVOIR LA PUB AUTREMENT ?

Renseignez-vous auprès de vos magasins préférés, nombre d'entre eux proposent désormais de consulter leurs catalogues en magasin et développent des **alternatives à la publicité papier** : sites internet permettant de télécharger/consulter les offres du moment et les catalogues saisonniers, envoi de newsletters ou développement d'applications Smartphone.

## UNE DERNIÈRE ASTUCE POUR ALLÉGER ENCORE PLUS VOTRE BOÎTE AUX LETTRES ?

Découvrez le **module de désabonnement à la réception des annuaires téléphoniques en papier**. Si vous ne les utilisez pas, connectez-vous et désinscrivez-vous :

<http://www.recevoirmesannuaires.pagesjaunes.fr/coordonnees>



**D'AUTRES GESTES  
SUR LE SITE INTERNET  
DE L'AGGLO ET DANS  
SA NEWSLETTER DÉCHETS !**

**[www.agglo-orleans.fr](http://www.agglo-orleans.fr)**

**Communauté d'agglomération  
Orléans Val de Loire**

Espace Saint Marc, 5 place du 6 juin 1944,  
BP 95 801 - 45058 Orléans Cedex 1  
Tel. 02 38 78 75 75 - Fax 02 38 78 76 00

**Infos déchets : 02 38 56 90 00**  
**[qualitedechets@agglo-orleans.fr](mailto:qualitedechets@agglo-orleans.fr)**

